

Les états financiers du

# **RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK**

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

États financiers semestriels non audités

Semestre clos le 30 juin 2024

## RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

### États de la situation financière

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	(non audité)	(audité)
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	106 \$	10 834 \$
Placements (note 5)	10 017	—
Intérêts et dividendes à recevoir	36	—
<b>Total des actifs</b>	<b>10 159 \$</b>	<b>10 834 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Somme à verser à un membre du même groupe (note 8)	18	—
<b>Total des passifs</b>	<b>18 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>10 141 \$</b>	<b>10 834 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>		
Conservateur de choix Embark	5 125	5 417
Fin des études de l'étudiant Embark	5 016	5 417
	<b>10 141 \$</b>	<b>10 834 \$</b>
<b>Parts en circulation par catégorie de parts (note 7)</b>		
Conservateur de choix Embark	513	—
Fin des études de l'étudiant Embark	503	—
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>		
Conservateur de choix Embark	10	—
Fin des études de l'étudiant Embark	10	—

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

Alice Keung, administratrice

Andrea Bolger, administratrice

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

État du résultat global

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>30 juin 2024</b>
<b>Revenus</b>	(non audité)
Revenus d'intérêts	50 \$
Revenus de dividendes	9
Gains nets réalisés sur les placements	36
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	(31)
<b>Total des revenus (montant net)</b>	<b>64 \$</b>
<b>Charges</b>	
Frais de gestion (note 8)	18
Coûts de transaction	5
<b>Total des charges</b>	<b>23 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires provenant des activités d'exploitation</b>	<b>41 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>	
Conservateur de choix Embark	25
Fin des études de l'étudiant Embark	16
	<b>41 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts en circulation</b>	
Conservateur de choix Embark	495
Fin des études de l'étudiant Embark	487
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>	
Conservateur de choix Embark	—
Fin des études de l'étudiant Embark	—

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Semestre clos le 30 juin 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Période close le 30 juin 2024</b>	<b>Total</b>	<b>Conservateur de</b>	<b>Fin des</b>
	<b>(non audité)</b>	<b>choix Embark</b>	<b>études de</b>
		<b>(non audité)</b>	<b>l'étudiant</b>
			<b>Embark</b>
			<b>(non audité)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>10 834 \$</b>	<b>5 417 \$</b>	<b>5 417 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires provenant des activités d'exploitation</b>	<b>41 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>16 \$</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>			
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	(734)	(317)	(417)
Réinvestissements des distributions aux porteurs de parts rachetables	59	26	33
<b>Augmentation nette attribuable aux opérations sur parts rachetables</b>	<b>(675)</b>	<b>(291)</b>	<b>(384)</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>			
Provenant du revenu net de placement	(59)	(26)	(33)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(59)</b>	<b>(26)</b>	<b>(33)</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au cours de la période</b>	<b>(693)</b>	<b>(292)</b>	<b>(401)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>10 141 \$</b>	<b>5 125 \$</b>	<b>5 016 \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Tableau des flux de trésorerie

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>2024</b>
	(non audité)
<b>Activités d'exploitation</b>	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	41 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Gain réalisé (perte réalisée) sur la vente de placements	(36)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	31
Achat de placements	(10 211)
Produit tiré de la vente de placements	199
Augmentation (diminution) des dividendes à recevoir	(36)
Augmentation (diminution) de la somme à verser à un membre du même groupe	18
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(9 994) \$</b>
<b>Activités de financement</b>	
Cotisations des souscripteurs	(734)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(734) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(10 728)
Trésorerie à l'ouverture de la période	10 834
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>106 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	27 \$

\*Compris dans les activités d'exploitation

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime conservateur de choix Embark (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). L'état de la situation financière d'ouverture a été dressé le 25 mars 2024. Le Régime a été enregistré auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») le 18 octobre 2023. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Embark étudiant corp. (le « gestionnaire »), filiale en propriété exclusive de la Fondation, assure la distribution et l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de celui-ci, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE (« paiements d'aide aux études ») et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le Régime a commencé ses activités le 24 mai 2024.

Le fiduciaire du Régime est La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Le dépositaire du Régime est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

Le Régime atteint ses objectifs de placement pour les souscripteurs en investissant les cotisations, les subventions gouvernementales et les bénéfices, selon une approche d'investissement à long terme à profil évolutif qui cherche à faire correspondre l'âge des bénéficiaires et la date prévue du début de leurs études postsecondaires avec les catégories d'actifs et la composition des placements appropriées. Le gestionnaire des placements du Régime, BMO Gestion d'actifs inc. (« BMO »), investit principalement dans une gamme diversifiée de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe, au marché monétaire et aux titres de capitaux propres. Le Régime cherchera à atteindre ses objectifs, le cas échéant, en investissant dans des fonds négociés en bourse (ou FNB) et dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Chaque catégorie de parts représente un groupe d'âge à profil évolutif (dit *glide path*). Lorsqu'un compte est ouvert, chaque bénéficiaire se voit émettre des parts d'une catégorie de parts en fonction de sa date de naissance. À mesure que le bénéficiaire vieillit, la répartition de l'actif cible pour chaque catégorie de parts sera modifiée au fil du temps, l'accent étant mis sur les investissements en actions au cours des premières années, puis sur une répartition plus prudente des placements au fil du temps axée sur les titres à revenu fixe. Lorsqu'une catégorie particulière de parts atteint la date d'échéance, elle est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark, dont la répartition de l'actif vise la préservation du capital. La composition réelle de l'actif de chaque catégorie de parts peut également varier en fonction de l'évolution de la valeur de marché des titres sous-jacents et sera rééquilibrée périodiquement afin de maintenir la composition cible de l'actif.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Au 30 juin 2024, le régime se composait de deux catégories de parts auxquelles chaque bénéficiaire est assigné en fonction de sa date de naissance, soit Conservateur de choix Embark et Fin des études de l'étudiant Embark.

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant et du Régime PremFlex ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime ou le Régime étudiant Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 0,66 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les souscripteurs du Régime PremFlex auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 1,16 % à vie, et le remboursement des frais d'inscription et les primes de fidélité ont été annulés le 31 décembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la fondation ont été achevés le 2 juillet 2024. La Fondation est également autorisée à modifier la convention de fiducie, comme elle le juge nécessaire, afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 29 août 2024.

## **2 Règles comptables**

Les présents états financiers semestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 3 Méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers détenus par le Régime comprennent des actifs et des passifs financiers, notamment les placements (fonds négociés en bourse de tiers), la trésorerie, la somme à verser à un membre du même groupe, les intérêts et dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les charges à payer. Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

### **Évaluation de la juste valeur**

Pour les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

### **Constatation des revenus, coûts de transaction et charges**

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

### **Devises**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

## **Entrées/(sorties) de fonds par transfert**

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'autres régimes gérés par Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

## **Remise au titre des frais de gestion**

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion en fonction de la taille de l'investissement d'un porteur de parts ou de sa participation à un programme offert par le Gestionnaire. Après la clôture de chaque trimestre, le montant de toute remise au titre des frais de gestion est distribué aux porteurs de parts admissibles par le Régime sous forme de réinvestissement dans des parts additionnelles de la série respective du Régime. La remise au titre des frais de gestion, s'il y a lieu, est incluse aux postes « Somme à verser à un membre du même groupe » et « Frais de gestion » dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global de chaque série de parts, respectivement, s'il y a lieu. Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion ou y renoncer sans en aviser les porteurs de parts.

Au 30 juin 2024, des remises au titre des frais de gestion d'un montant de néant ont été distribuées.

## **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, les cotisations du souscripteur lui sont remboursées et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le niveau de leurs cotisations.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

## **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## **Investissements dans des entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans les FNB présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

## **Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur**

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS de comptabilité publiée, mais non encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## 4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

### Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

### Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **Risque de crédit**

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Régime pourrait avoir été exposé indirectement au risque de crédit dans la mesure où ses placements dans des FNB comportent des placements sous-jacents dans des titres de créance, des actions privilégiées et des dérivés.

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit ses actifs dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir des liquidités suffisantes.

## **Profil d'échéance**

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au Gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2024.

	Pourcentage des placements (%) au 30 juin 2024	
	Conservateur	Fin des études
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>		
FINB BMO obligations totales	74,98 %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	0,29 %	— %
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	0,28 %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	0,27 %	40,87 %
FINB BMO obligations à très court terme	— %	4,74 %
<b>Titres du marché monétaire</b>		
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	0,99 %	38,79 %
<b>Actions américaines</b>		
FINB BMO S&P 500	8,07 %	4,76 %
FNB BMO américain de dividendes	0,81 %	8,00 %
<b>Actions canadiennes</b>		
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	8,09 %	2,84 %
FNB BMO canadien de dividendes	0,39 %	— %
<b>Actions internationales</b>		
FINB BMO MSCI EAFE	5,83 %	— %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

## Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## **a) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des investissements d'un régime dans des instruments financiers porteurs d'intérêts, en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement. Le Régime est exposé indirectement au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les FNB sous-jacents ont investi dans des instruments financiers portant intérêt.

## **b) Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Régime fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle est touchée par les variations de la valeur de la monnaie fonctionnelle par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux autres monnaies, la valeur des investissements étrangers augmente. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des investissements étrangers diminue.

Au 30 juin 2024, le Régime était exposé indirectement au risque de change, dans la mesure où les FNB sous-jacents avaient investi dans des instruments financiers qui étaient libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du FNB.

## **c) Autre risque de prix**

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2024, si la juste valeur des FNB avait augmenté ou diminué de 5%, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 510 \$.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

## 6 Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Tous les placements présentés à la note 5 sont classés au niveau 1, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de la période close le 30 juin 2024.

## 7 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour la période close le 30 juin 2024, les variations des parts en circulation se présentaient comme suit :

Catégorie de parts	Nombre de parts à l'ouverture de la période	Parts émises	Parts rachetées	Parts réinvesties	Nombre de parts à la clôture de la période
Conservateur de choix Embark	—	510	—	3	513
Fin des études de l'étudiant Embark	—	500	—	3	503

## 8 Opérations avec des parties liées

### Frais de gestion

Embark étudiant corp. a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer, mais ne pourront excéder 1,99 % par an, plus les taxes applicables. Les frais de gestion sont établis en fonction de la valeur marchande totale du Régime et ils sont déduits avant l'attribution des revenus aux souscripteurs. Les frais de gestion réels facturés pour la période close le 30 juin 2024 se sont chiffrés à 18 \$, soit 1,65%, plus les taxes applicables, déduction faite de la remise au titre des frais de gestion de néant décrite à la note 3. Les frais de gestion de 18 \$ à payer à Embark étudiant corp. sont inclus au poste « Somme à verser à un membre du même groupe » de l'état de la situation financière.

## 9 Placement dans des fonds sous-jacents

Le Régime investit dans FNB qui donnent accès au rendement d'indices boursiers, d'indices obligataires, d'instruments du marché monétaire ou d'un panier d'actifs et visent à reproduire le rendement qui s'appliquerait si le Régime avait acheté directement le panier d'actifs sous-jacent. Un placement dans un FNB est assujéti à tous les risques liés à un placement dans les titres qu'il détient. Le Régime peut aussi investir dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les placements du Régime dans ces FNB sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres, telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille, le cas échéant, représente l'exposition maximale aux pertes à cette date. Au cours de la période close le 30 juin 2024, le Régime n'a pas fourni de soutien financier aux FNB sous-jacents et n'a pas l'intention d'accorder un soutien financier ou autre.

## Placements dans des entités structurées non consolidées

	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
<b>Fonds sous-jacent au 30 juin 2024</b>			
FINB BMO obligations totales	Canada	0,00 %	280
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Canada	0,00 %	157
FINB BMO Fonds du marché monétaire	Canada	0,00 %	41
FINB BMO MSCI EAFE	Canada	0,00 %	23
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	Canada	0,00 %	19
FINB BMO S&P 500	Canada	0,00 %	8
FINB BMO obligations à très court terme	Canada	0,00 %	5
FINB BMO américain de dividendes	Canada	0,00 %	1
FINB BMO canadien de dividendes	Canada	0,00 %	1
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Canada	0,00 %	1
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Canada	0,00 %	1

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Notes annexes

**Semestre clos le 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

## 10 Sommaire du régime de bourses d'étude

Pour la période close le 30 juin 2024, les variations dans le régime de bourses d'étude en ce qui a trait aux cotisations, aux subventions et au revenu accumulé se présentent comme suit :

	<b>30 juin 2024</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>10 834 \$</b>
Cotisations des souscripteurs	
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(734)
	<b>(734) \$</b>
Revenu accumulé	
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	41 \$
	<b>41 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>10 141 \$</b>

## 11 Événements postérieurs à la date de clôture

Comme il est décrit à la note 1, le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime PremFlex et du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime ou le Régime étudiant Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la Fondation ont été achevés le 2 juillet 2024.

Le transfert des actifs du Régime PremFlex et du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant vers le Régime 783 056 235 \$.

Concernant le transfert de l'actif net vers le Régime :

1. les actifs ont été transférés à leur juste valeur;
2. les composantes du capital et du revenu des souscripteurs du Régime qui ont été transférés au Régime comprennent les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et le revenu accumulé associés au Régime.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME CONSERVATEUR DE CHOIX EMBARK

Inventaire du portefeuille (non audité)

**Au 30 juin 2024**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% des placements
<b>Fonds négociés en bourse</b>				
FINB BMO obligations totales	280	3,774	3,792	37,38
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	157	2,145	2,116	20,87
FNB BMO Fonds du marché monétaire	41	2,053	2,046	20,18
FINB BMO S&P 500	8	635	653	6,44
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	19	573	555	5,47
FINB BMO MSCI EAFE	23	536	521	5,14
FNB BMO obligations à très court terme	5	247	244	2,41
FNB BMO américain de dividendes	1	41	41	0,4
FNB BMO canadien de dividendes	1	20	20	0,2
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	1	15	15	0,15
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	1	14	14	0,14
<b>Total des fonds négociés en bourse</b>		<b>\$ 10,053</b>	<b>\$ 10,017</b>	<b>98,78</b>
Commissions de courtage intégrées		(5)	—	—
<b>Total des placements</b>		<b>\$ 10,048</b>	<b>\$ 10,017</b>	<b>98,78</b>
<b>Autres actifs moins les passifs</b>		<b>\$ 124</b>	<b>1,22</b>	
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		<b>\$ 10,141</b>	<b>100,00</b>	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.